



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Maxtrak S.A.**, Rue St-Pierre 18, 1700 Fribourg
2. Déclaration de faillite: 02.12.2009
3. Suspension de faillite: 03.02.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.03.2010
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : développement, production et commercialisation de composants électroniques, particulièrement pour l'industrie des transports; acquisition, mise en valeur et exploitation de brevets et licences; réalisation de toutes opérations financières et commerciales directement ou indirectement liées à ces activités. (réf. sect. 2).

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut  
1700 Fribourg

00454403

